

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 septembre 2011 à 18h30

BLENEDECQUES – salle du Conseil

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Adoption du compte-rendu de la séance du 07 juin 2011

ADMINISTRATION GENERALE

- N° 1 - Désignation d'un Secrétaire de Séance
- N° 2 – Composition de la Commission d'Appel d'Offres

RAPPORTEUR

M. DENIS
M. DENIS

PREVENTION DES CRUES

- N° 3 – Information préventive - Groupement de commandes pour l'impression des DICRIM
- N° 4 – Mobilisation du champ d'expansion des crues – archéologie préventive
- N° 5 – Programme d'Action de Prévention des Inondations – PAPI - Lancement

M. DHALLEINE
M. DHALLEINE
M. DHALLEINE

MISE EN VALEUR DES MILIEUX ET TRAVAUX

- N° 6 – Etude de faisabilité de restauration d'une zone humide en fond de vallée

M. DUCROCQ

PERSONNEL

- N° 7 – Adhésion au service de médecine préventive de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

M. DENIS

FINANCES

- N°8 – Modification budgétaire n°2

M. DENIS

QUESTIONS DIVERSES



COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2011

Question n° 1

ADMINISTRATION GENERALE : Désignation d'un secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

A cet effet Monsieur DHALLEINE a été désigné par vote à bulletins secrets pour remplir les fonctions de Secrétaire, assisté des services du Syndicat pour rédiger le procès-verbal de séance, et mener les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

L'an deux mil onze, le 15 septembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Blendecques, à la suite des convocations adressées à domicile le 08 septembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué,
Messieurs David CAPITAINE, Jean-Claude NOEL, François SEGURA, Jacques DRIEUX, Daniel DESCHODT, René DEBOUDT, délégués titulaires
Messieurs Jean-Claude BARRAS, Jean VIEILLARD, Francis BERQUEZ délégués suppléants, et Mesdames Daisy COUSIN, Sandrine KEIGNAERT, Françoise HUGUET, Claudine DUCATEL déléguées suppléantes.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire remplacé par Madame Daisy COUSIN, délégué suppléante,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire remplacé par Madame Françoise HUGUET, délégué suppléante,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire remplacé par Madame Claudine DUCATEL, délégué suppléante,
Monsieur Claude DEVULDER, délégué titulaire remplacé par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant.
Monsieur André BAES, délégué titulaire remplacé par Madame Sandrine KEIGNART délégué suppléante.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs Jean-Claude BARRAS et Jean VIEILLARD.

Absents excusés :

Messieurs Jean-Claude CORDONNIER, Gérard FLAMENT, André BAES, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, délégués titulaires,
Madame Marie LEFEBVRE, Messieurs Hugues PERSYN, Bertrand PETIT délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de :
19



SmageAa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2011

Question n° 2

ADMINISTRATION GENERALE : Composition de la Commission d'Appel d'Offres

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

Par délibération du Comité Syndical du 26 mai 2008, et conformément à l'article 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres du SmageAa.

La Commission d'appel d'offres du SmageAa est actuellement composée du Président, président de droit, de 5 membres titulaires qui sont Messieurs Anicet CHOQUET, Francis DHALLEINE, Jean-Claude NOEL, André PRUVOST et Albert VANIET, et de 5 membres suppléants qui sont Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Claude DEVULDER, Josse NEMPONT, Alain MEQUIGNON et François SEGURA

Selon l'article 22-III du code des marchés publics, « il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier. »

Suite aux décès de Monsieur André PRUVOST, et Monsieur Albert VANIET membres titulaires de la commission d'appel d'offres du SmageAa, il convient de pourvoir à leur remplacement par Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Claude DEVULDER, membres suppléants venant immédiatement après le dernier membre titulaire.

Monsieur Josse NEMPONT devient 1^{er} membre suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Monsieur Alain MEQUIGNON devient 2^{ème} membre suppléant en remplacement de Monsieur Claude DEVULDER, Monsieur François SEGURA devient 3^{ème} membre suppléant en remplacement de Monsieur Josse NEMPONT.

De ce fait, la nouvelle constitution de la commission d'appel d'offres est la suivante :

Membres titulaires

Monsieur Anicet CHOQUET
Monsieur Francis DHALLEINE
Monsieur Jean-Claude NOEL
Monsieur Jean-Michel BOUHIN
Monsieur Claude DEVULDER

Membres suppléants

Monsieur Josse NEMPONT
Monsieur Alain MEQUIGNON
Monsieur François SEGURA

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical approuve la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres ci-dessus proposée.

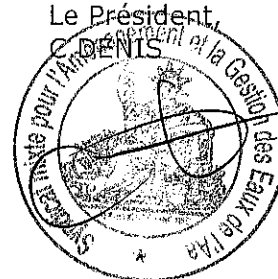
Certifié exécutoire

A compter du
Le Président

11/6 SEP. 2011

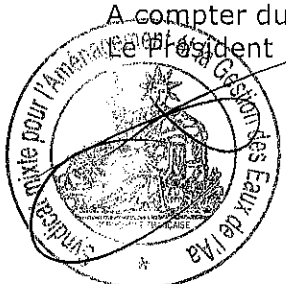
Pour extrait conforme,

Le Président,
C. DENIS



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

21 SEP. 2011





COMITE SYNDICAL DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2011

A 18 h 30 à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Blendecques

L'an deux mil onze, le 15 septembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Blendecques, à la suite des convocations adressées à domicile le 08 septembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué,
Messieurs David CAPITAINE, Jean-Claude NOEL, François SEGURA, Jacques DRIEUX, Daniel DESCHODT, René DEBOUDT, délégués titulaires
Messieurs Jean-Claude BARRAS, Jean VIEILLARD, Francis BERQUEZ délégués suppléants, et Mesdames Daisy COUSIN, Sandrine KEIGNAERT, Françoise HUGUET, Claudine DUCATEL déléguées suppléantes.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire remplacé par Madame Daisy COUSIN, délégué suppléante,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire remplacé par Madame Françoise HUGUET, délégué suppléante,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire remplacé par Madame Claudine DUCATEL, délégué suppléante,
Monsieur Claude DEVULDER, délégué titulaire remplacé par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant.
Monsieur André BAES, délégué titulaire remplacé par Madame Sandrine KEIGNART délégué suppléante.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs Jean-Claude BARRAS et Jean VIEILLARD.

Absents excusés :

Messieurs Jean-Claude CORDONNIER, Gérard FLAMENT, André BAES, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, délégués titulaires,
Madame Marie LEFEBVRE, Messieurs Hugues PERSYN, Bertrand PETIT délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de :
19

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2011

Question n° 3

PREVENTION DES CRUES : Information préventive - Groupement de commandes pour l'impression des DICRIM

RAPPORTEUR : Monsieur DHALLEINE

Pour rappel, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il permet aussi d'indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

La campagne d'affichage des consignes de sécurité vise aux mêmes objectifs.

Pour aider à la réalisation des DICRIM et des campagnes d'affichage dans les communes concernées par ces obligations réglementaires, le SmageAa, par convention avec les communes intéressées, assure une assistance technique à l'élaboration de ces documents (délibération prise par le comité syndical le 7 juin 2011). Afin de rationaliser et faciliter les procédures de marchés publics pour l'impression de ces documents, il peut être proposé aux communes de créer un groupement de commandes.

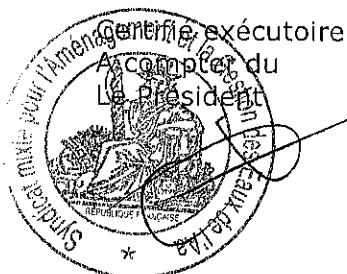
Le SmageAa pourrait alors être le coordonnateur de ce groupement de commandes et serait en charge des missions suivantes :

- assister les membres dans la définition de leurs besoins et centraliser ces besoins,
- définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation,
- élaborer l'ensemble du ou des dossiers de consultation des entreprises en fonction des besoins définis par les membres,
- assurer l'ensemble des opérations de sélection du ou des titulaires :
- signer et notifier le ou les marchés,
- intégrer pour toutes les parties présentes un nouvel adhérent par la signature d'un avenant à la présente convention dans les limites offertes par les procédures engagées,
- transmettre aux membres les documents nécessaires à l'exécution du marché qui les concerne,
- assurer le conseil technique aux membres du groupement dans l'exécution du marché,
- prendre les mesures utiles pour assurer les missions qui lui sont confiées.

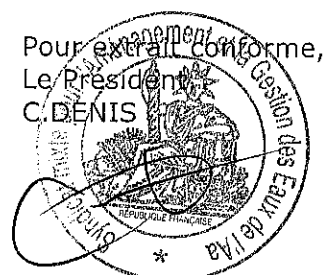
Les communes quant à elles assureraient l'exécution du marché portant sur l'intégralité de leurs besoins. La convention constitutive du groupement de commandes est jointe en annexe.

Après délibération le Comité Syndical autorise le Président à :

- signer la convention du groupement de commandes avec les communes intéressées et toutes pièces permettant la réalisation de ce projet,
- engager les dépenses liées à ce projet et inscrites au BP 2011



11/6 SEP. 2011



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

21 SEP. 2011

L'an deux mil onze, le 15 septembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Blendecques, à la suite des convocations adressées à domicile le 08 septembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué,
Messieurs David CAPITAINE, Jean-Claude NOEL, François SEGURA, Jacques DRIEUX, Daniel DESCHODT, René DEBOUDT, délégués titulaires
Messieurs Jean-Claude BARRAS, Jean VIEILLARD, Francis BERQUEZ délégués suppléants, et Mesdames Daisy COUSIN, Sandrine KEIGNAERT, Françoise HUGUET, Claudine DUCATEL déléguées suppléantes.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire remplacé par Madame Daisy COUSIN, délégué suppléante,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire remplacé par Madame Françoise HUGUET, délégué suppléante,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire remplacé par Madame Claudine DUCATEL, délégué suppléante,
Monsieur Claude DEVULDER, délégué titulaire remplacé par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant.
Monsieur André BAES, délégué titulaire remplacé par Madame Sandrine KEIGNART délégué suppléante.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs Jean-Claude BARRAS et Jean VIEILLARD.

Absents excusés :

Messieurs Jean-Claude CORDONNIER, Gérard FLAMENT, André BAES, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, délégués titulaires,
Madame Marie LEFEBVRE, Messieurs Hugues PERSYN, Bertrand PETIT délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de :
19

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

POUR L'IMPRESSION DES DOCUMENTS D'INFORMATION COMMUNAUX SUR LES RISQUES MAJEURS

Préalablement, il est exposé que :

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il permet aussi d'indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter. La campagne d'affichage des consignes de sécurité vise aux mêmes objectifs.

Pour aider à la réalisation des DICRIM et des campagnes d'affichage dans les communes concernées par ces obligations réglementaires, le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SmageAa), par convention avec les communes intéressées, assure une assistance technique à l'élaboration de ces documents (animation des réunions de travail, prise en charge des frais de conception graphique).

Afin de rationaliser et faciliter les procédures de marchés publics pour l'impression de ces documents, il est nécessaire de créer un groupement de commandes.

Dans ce contexte, il a été arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet du groupement de commandes

Il est constitué un groupement de commandes, intitulé : « Impression des documents d'information communaux sur les risques majeurs », dans les conditions visées par l'article 8 du code des marchés publics.

La convention constitutive de groupement de commandes a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour l'impression des DICRIM.

Article 2 : Durée du groupement

La présente convention prendra effet à la date de signature du présent document par les parties. Elle prendra fin à l'expiration des marchés qui seront passés dans le cadre de son exécution, dont la durée maximale sera de deux ans.

Article 3 : Membres du groupement

Le groupement de commandes est constitué des collectivités territoriales signataires de la présente convention :

- le SmageAa,
- la commune de ...,
- la commune de ...,
- la commune de ...,
- la commune de ...,
- ...

Article 4 : Coordonnateur du groupement

Pour la réalisation du groupement, le SmageAa est désignée par l'ensemble des membres du groupement comme coordonnateur.

Le siège du coordonnateur est situé 1559 rue Bernard Chochoy - 62380 Esquerdes

Article 5 : Mission du coordonnateur

Le coordonnateur est chargé :

- d'assister les membres dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces besoins,
- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation,
- d'élaborer l'ensemble du ou des dossiers de consultation des entreprises en fonction des besoins définis par les membres,
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection du ou des titulaires :
 - o rédaction et envoi des avis d'appel public et d'attribution,
 - o information des candidats,
 - o rédaction du rapport d'analyse technique,
 - o secrétariat de la commission d'appel d'offres,
 - o rédaction du rapport de présentation à la personne responsable du marché.
- de signer et notifier le ou les marchés,
- intégrer pour toutes les parties présentes un nouvel adhérent par la signature d'un avenant à la présente convention dans les limites offertes par les procédures engagées,
- de transmettre aux membres les documents nécessaires à l'exécution du marché ce qui les concerne,
- le coordonnateur assure le conseil technique aux membres du groupement dans l'exécution du marché,
- le coordonnateur est habilité par les membres du groupement à prendre les mesures utiles pour assurer les missions qui lui sont confiées.

Article 6 : Mission des membres

Les membres sont chargés :

- de communiquer au coordonnateur une évaluation contractuelle de leurs besoins préalablement au lancement de la procédure de consultation,
- de signer chacun, pour ce qui les concerne, le bon de commande correspondant à leurs besoins,
- d'assurer la bonne exécution du marché portant sur l'intégralité de leurs besoins,
- d'informer le coordonnateur de cette bonne exécution ou des éventuels dysfonctionnement liés aux marchés.

Article 7 : Adhésion

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Une copie de la délibération ou de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes.

Article 8 : Retrait

Tout membre peut se retirer du groupement à tout moment après l'expiration du ou des marchés en cours de passation et/ou d'exécution. Le retrait est constaté par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Une copie de la délibération ou de la décision est notifiée au coordonnateur.

Si le coordonnateur décide de se retirer, les membres qui souhaitent poursuivre le groupement de commandes devront désigner par avenant à la convention un nouveau coordonnateur.

Article 9 : Indemnisation

La mission du coordonnateur ne donne pas lieu à indemnisation.

Article 10 : Commission d'Appel d'Offres

En l'application de l'article 8 du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres est celle du coordonnateur, le SmageAa.

Article 11 : Modification de la présente convention

Toute modification de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement, à l'exception des intégrations de nouveaux adhérents. Les décisions des membres sont notifiées au coordonnateur. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

Article 12 : Clause de résiliation

En cas de non application des engagements et conditions, chacune des deux parties pourra dénoncer cette convention, sur la base d'un argumentaire motivé, après mise en demeure restée sans effet au delà d'un délai de un mois.

En cas de litige, la juridiction compétente pourra être saisie.

A Esquerdes, le

Pour le SmageAa Le Président :	Pour la commune de Le Maire :
-----------------------------------	----------------------------------

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2011

Question n° 4

PREVENTION DES CRUES : Mobilisation du champ d'expansion des crues – archéologie préventive

RAPPORTEUR : Monsieur DHALLEINE

Le Préfet de Région a prescrit, le 24 mai dernier, des diagnostics archéologiques sur 9 des 10 champs d'inondation contrôlée. Après discussion avec le Service Régional d'Archéologie, le Préfet a accepté que les diagnostics se concentrent sur les emprises des digues.

Par ailleurs, le Conseil Général du Pas-de-Calais a accepté de faire réaliser ces diagnostics par les services départementaux (Centre Départemental d'Archéologie). Il demande que, si le SmageAa est exonéré de la redevance d'archéologie préventive, notre collectivité prenne en charge le marché de terrassement.

Un marché de terrassement (2011-07 location d'engins de terrassement avec opérateur pour des opérations archéologiques) est en cours de consultation. Il s'agit d'une procédure adaptée pour un marché à bons de commande avec un minimum de 20 000 €HT et un maximum de 80 000 €HT sur une durée de 4 ans.

Trois sites pourraient être diagnostiqués dès le 4 octobre prochain, il s'agit des sites 2 (Prés de Verchocq sur Rumilly-Verchocq), 3 (Prés à Château entre Aix-en-Ergny et Rumilly) et 4 (Prés de Fasques à Verchocq). Les 6 autres sites pourraient bénéficier des diagnostics en 2012 et 2013. Cet échelonnement nous permet d'anticiper avant la réalisation des travaux, et d'éviter au maximum les délais supplémentaires que pourrait engendrer la préservation du patrimoine culturel.

Un arrêté préfectoral pour pénétration temporaire des propriétés privées a été sollicité. L'EPF dans le cadre des négociations foncières envisagera avec les propriétaires concernés des accords plus spécifiques. Et des conventions seront signées avec chaque exploitant, le SmageAa s'y engageant à remettre les terrains en état et à indemniser les pertes de récolte dues à la réalisation de ces diagnostics.

Conformément à ce qui a été négocié dans le "protocole d'indemnisation des préjudices fonciers et agricoles liés à l'aménagement et au fonctionnement des champs d'inondation contrôlée" signé le 1^{er} avril dernier à son article 3.3. *Occupation temporaire des terrains et dommages liés aux travaux*, à partir d'états des lieux contradictoires, des indemnités pourront être versées "en cas de préjudice réel et avéré et selon les barèmes régionaux pour les pertes de récolte". Sont également prévues l'indemnisation des dommages à la structure des sols dus aux accès. Les montants sont alors ceux du protocole validé entre la Chambre d'agriculture et le Réseau du transport Electricité Nord-Est.

Les barèmes appliqués sont ceux en vigueur au moment des travaux. Le barème de la saison culturale 2010-2011 est le suivant :

Nature des cultures	Indemnité à verser par hectare (2010-2011)	Indemnité à verser par mètre carré (2010-2011)
Prairies temporaires / Ray Grass	2 834 €	0,283 €
Prairies permanentes	2 582 €	0,258 €

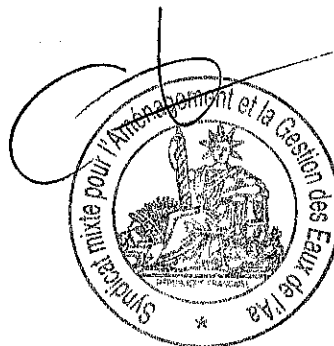
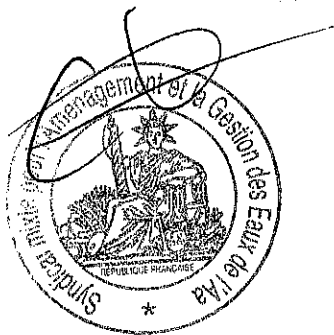
Afin de mettre en œuvre ces opérations de diagnostic archéologique, après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical autorise le Président à :

- signer les conventions de mise en œuvre avec le Conseil Général du Pas de Calais,
- désigner Agnès Boutel, directrice, et, Vincent Prêtre, animateur agricole, représentants légaux du SmageAa pour la signature des procès verbaux avec le représentant du Conseil Général, pour la mise à disposition des terrains et les fins de chantier notamment,
- signer les conventions (ou états des lieux contradictoires) avec les occupants des parcelles en vue du versement d'éventuelles indemnités,
- engager les dépenses liées à l'indemnisation prévues au budget primitif 2011 (chapitre 011)
- engager les dépenses liées au terrassement prévues au budget primitif 2011 (chapitre 23)

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président

16 SEP. 2011

Pour extrait conforme,
Le Président,
C.DENIS



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

21 SEP. 2011

L'an deux mil onze, le 15 septembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Blendecques, à la suite des convocations adressées à domicile le 08 septembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué,
Messieurs David CAPITAINÉ, Jean-Claude NOEL, François SEGURA, Jacques DRIEUX, Daniel DESCHODT, René DEBOUDT, délégués titulaires
Messieurs Jean-Claude BARRAS, Jean VIEILLARD, Francis BERQUEZ délégués suppléants, et Mesdames Daisy COUSIN, Sandrine KEIGNAERT, Françoise HUGUET, Claudine DUCATEL déléguées suppléantes.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire remplacé par Madame Daisy COUSIN, délégué suppléante,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire remplacé par Madame Françoise HUGUET, délégué suppléante,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire remplacé par Madame Claudine DUCATEL, délégué suppléante,
Monsieur Claude DEVULDER, délégué titulaire remplacé par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant.
Monsieur André BAES, délégué titulaire remplacé par Madame Sandrine KEIGNART délégué suppléante.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs Jean-Claude BARRAS et Jean VIEILLARD.

Absents excusés :

Messieurs Jean-Claude CORDONNIER, Gérard FLAMENT, André BAES, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, délégués titulaires,
Madame Marie LEFEBVRE, Messieurs Hugues PERSYN, Bertrand PETIT délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de :
19



SmageAa

Projet de mobilisation du Champ d'expansion des crues de l'Aa

ARCHEOLOGIE PREVENTIVE – AUTORISATION DE PRISE DE POSSESSION ANTICIPEE

CONVENTION N°

EXPLOITANT :

Nom et prénom :

Raison sociale :

Adresse :

N° tél :

L'Exploitant soussigné agissant en son nom personnel ou pour le compte d'une société d'exploitation agricole autorise par la présente le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SmageAa) et le Centre Départemental d'Archéologie du Pas-de-Calais ainsi que les entreprises travaillant pour eux, à occuper la/les parcelle(s) ci-après désignée(s) pour permettre la réalisation du projet susvisé.

Cette occupation pourra débuter dès le 03 octobre 2011 et fera l'objet d'un état des lieux préalable.

A l'issue de la période d'occupation temporaire, la remise en état du terrain sera exécutée par le SmageAa et un état des lieux en constatera la bonne exécution.

Le SmageAa indemnifiera l'occupant en fonction de la surface effective impactée et des barèmes d'indemnisation en vigueur.

La terre végétale sera décapée avant entreposage des matériaux et remise en surface lors de la remise en état du terrain.

Il est précisé que cette autorisation ne préjuge pas du montant de l'indemnisation relative à la surface perturbée par cette occupation temporaire pendant la période effective des travaux.

Commune :			
Référence cadastrale	Contenance totale	Emprise	Nature du bien

Fait à, le
Signature de l'exploitant (1)

(1)Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »



SmageAa

Projet de mobilisation du Champ d'expansion des crues de l'Aa

INDEMNITES POUR DOMMAGE

AU PROFIT DE L'EXPLOITANT :

Nom et prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Site n° :
Commune :

N° tél :

Commune	Référence Cadastrale	Surface à dédommager (en m ²)	Base de l'indemnité (en C/m ²)	Désignation des dommages	Observations
TOTAL					

Le soussigné déclare la somme de (écrire en toutes lettres) au titre d'indemnité unique et forfaitaire, pour les dommages, occasionnés aux parcelles ou le préjudice mentionné ci-dessus et à renoncer pour eux à toute action, plainte ou poursuite ultérieure devant quelque juridiction que ce soit. Cet engagement ne sera définitif qu'après son approbation par le SmageAa.

Fait à, le

Signature

Vu et approuvé par le Président du SmageAa
Christian DENIS

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2011

Question n° 5

PREVENTION DES CRUES : Programme d'Actions de Prévention des Inondations – PAPI
- Lancement

RAPPORTEUR : Monsieur DHALLEINE

Le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement a lancé un nouvel appel à projets relatif aux programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Avec notre programme de mobilisation du champ d'expansion des crues et les actions qui l'entourent (résorption des désordres locaux, maîtrise des ruissellements, développement de la culture du risque...), nous agissons dans l'esprit de ce type de programme global. C'est pourquoi, nous envisageons de déposer un programme d'actions de prévention des inondations à la labellisation en PAPI, comptant sur les financements correspondants afin de soulager notre territoire.

Néanmoins, d'autres acteurs interviennent également dans le domaine de la prévention des inondations ou de la résilience du territoire, et à ce titre, il nous paraît judicieux d'intégrer certaines de leurs actions ou projets dans le programme global. En effet, le SmageAa serait la structure porteuse du PAPI du fait de sa compétence intercommunautaire, mais d'autres maîtres d'ouvrage peuvent être identifiés selon les actions et bénéficier ainsi des financements.

Les partenariats existants nous assurent de la cohérence de ces actions ou projets entre eux. Les délais très courts que nous nous sommes fixés n'en seront donc pas affectés.

Un projet de PAPI a été présenté ce jeudi 15 septembre aux principaux maîtres d'ouvrage du territoire et aux financeurs potentiels.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE de l'Audomarois. Il comprend un diagnostic qui reprend les éléments développés par le bureau d'étude V2R dans l'étude préliminaire au programme de mobilisation du champ d'expansion des crues et des éléments du SAGE. Ce diagnostic permet de proposer une stratégie de prévention des inondations sur notre territoire, stratégie qui est développée en programme d'actions axé autour du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues.

Le projet vous est proposé en annexe.

Le programme est décliné en 16 fiches actions selon les 7 axes du cahier des charges PAPI et classés selon l'ordre de priorité suivant :

Nature de l'action	Priorité	
		fondamental
III.1 - Plans Communaux de Sauvegarde	***	indispensable
V.1 - Réduction de la vulnérabilité sur site	***	
V.2 - Travaux quartiers hautement vulnérables	***	
VI.3 - Animation agricole	***	
I.3 - Observatoire des crues	**	important
II.1 - Station de suivi sur le ruisseau Acquin	**	
IV.1 - PPRI marais	**	

VI.2 - Tête de bassin versant	**	complémentaire
VII.1 - Etudes de danger	**	
I.1 - Repères de crue	*	
I.2 - Actions pédagogiques	*	
IV.2 - Guide zones à risque marais	*	
IV.3 - Suivi PPRI Aa	*	
V.3 - Résilience marais	*	
VII.2 - Réfection des digues	*	
Pilotage du PAPI		

Ce programme court sur 6 ans. L'estimation actuelle établit un budget de près de 17 millions d'euros hors taxe, dont 10 millions pour le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues.

La labellisation de ce programme pourrait engendrer des financements de l'Etat de plus de 5 millions d'euros, auxquels pourront s'ajouter des financements de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional et du Conseil Général à confirmer.

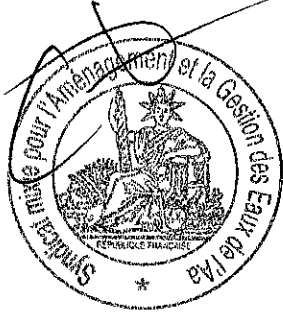
Il sera révisé à mi-parcours, notamment afin d'y chiffrer le volet travaux de réfection des digues qui ne pourra être défini qu'à l'issue des études de danger.

A la vue de l'intérêt stratégique de ce programme, après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical décide de :

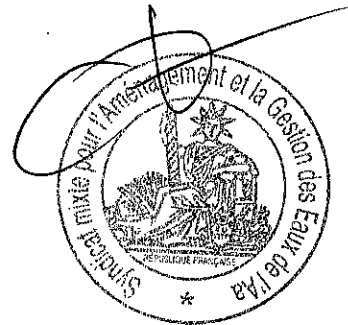
- reconnaître ce programme d'intérêt intercommunautaire,
- adhérer à la stratégie de prévention des crues présentée dans le projet,
- proposer le SmageAa comme structure porteuse du PAPI
- s'engager à porter et animer le projet après sa labellisation
- autoriser le Président à solliciter la labellisation du projet en PAPI
- autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce projet

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président

16 SEP. 2011



Pour extrait conforme,
Le Président,
C.DENIS



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

21 SEP. 2011



COMITE SYNDICAL DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2011

A 18 h 30 à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Blendecques

L'an deux mil onze, le 15 septembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Blendecques, à la suite des convocations adressées à domicile le 08 septembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué,
Messieurs David CAPITAINE, Jean-Claude NOEL, François SEGURA, Jacques DRIEUX, Daniel DESCHODT, René DEBOUDT, délégués titulaires
Messieurs Jean-Claude BARRAS, Jean VIEILLARD, Francis BERQUEZ délégués suppléants, et Mesdames Daisy COUSIN, Sandrine KEIGNAERT, Françoise HUGUET, Claudine DUCATEL déléguées suppléantes.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire remplacé par Madame Daisy COUSIN, délégué suppléante,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire remplacé par Madame Françoise HUGUET, délégué suppléante,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire remplacé par Madame Claudine DUCATEL, délégué suppléante,
Monsieur Claude DEVULDER, délégué titulaire remplacé par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant.
Monsieur André BAES, délégué titulaire remplacé par Madame Sandrine KEIGNART délégué suppléante.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs Jean-Claude BARRAS et Jean VIEILLARD.

Absents excusés :

Messieurs Jean-Claude CORDONNIER, Gérard FLAMENT, André BAES, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, délégués titulaires,
Madame Marie LEFEBVRE, Messieurs Hugues PERSYN, Bertrand PETIT délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de :
19

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 septembre 2011

Question n°6

COMMISSION MILIEUX ET TRAVAUX : Etude de faisabilité de restauration de zone humide de fond de vallée

RAPPORTEUR : M. DUCROCQ

Il existe, sur la vallée de l'Aa et de ses affluents, plusieurs sites d'anciennes friches industrielles ou de marais présentant un caractère de zone humide de fond de vallée. Cependant l'état d'abandon ou de non entretien de ces zones leur fait perdre tout intérêt qu'il soit écologique, ludique ou économique.

Dans le cadre de ses missions de mise en œuvre du SAGE de l'Audomarois, le SmageAa pourrait accompagner les particuliers ou les collectivités pour mener une étude de faisabilité de restauration de ces terrains en zone humide avec une gestion écologique. Le but de cette étude sera de caractériser le terrain, d'en évaluer le potentiel écologique, de proposer au stade esquisse des travaux de remise en état et d'estimer les coûts de gestion du site restauré.

Afin de réaliser cette étude, le SmageAa signera avec le propriétaire du site une convention d'étude et de gestion des terrains d'une durée de 3 ans renouvelable.

Une première action, à titre expérimentale, est prévue sur l'ancienne pisciculture de Assinghem à Wavrans sur l'Aa. En effet le propriétaire a proposé au SmageAa de remettre en zone humide inondable cette ancienne friche et de gérer écologiquement ce site. D'autres sites pourraient être aménagés de la même manière.

La trame générale de cette convention est jointe en annexe.

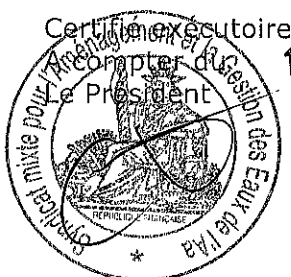
Le coût de cette étude préalable ne devrait pas dépasser 15 000€ HT et serait financé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et la Région Nord - Pas de Calais.

Après délibération le Comité Syndical autorise le Président à :

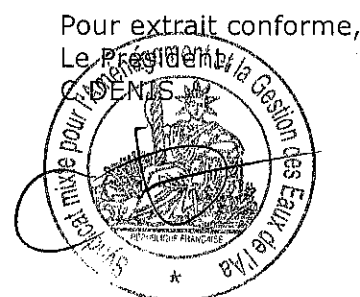
- reconnaître la restauration et la gestion écologique des zones humides comme d'intérêt intercommunautaire dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE de l'Audomarois.
- signer la convention avec les propriétaires des sites,
- lancer la consultation du marché de prestation intellectuelle pour la réalisation des études nécessaires,
- inscrire les crédits nécessaires au BP 2012 (article 617)
- engager les dépenses liées à cette opération,
- demander les subventions nécessaires auprès des partenaires.

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

21 SEP. 2011



1.6 SEP. 2011



COMITE SYNDICAL DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2011

A 18 h 30 à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Blendecques

L'an deux mil onze, le 15 septembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Blendecques, à la suite des convocations adressées à domicile le 08 septembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué,
Messieurs David CAPITAINE, Jean-Claude NOEL, François SEGURA, Jacques DRIEUX, Daniel DESCHODT, René DEBOUDT, délégués titulaires
Messieurs Jean-Claude BARRAS, Jean VIEILLARD, Francis BERQUEZ délégués suppléants, et Mesdames Daisy COUSIN, Sandrine KEIGNAERT, Françoise HUGUET, Claudine DUCATEL déléguées suppléantes.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire remplacé par Madame Daisy COUSIN, délégué suppléante,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire remplacé par Madame Françoise HUGUET, délégué suppléante,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire remplacé par Madame Claudine DUCATEL, délégué suppléante,
Monsieur Claude DEVULDER, délégué titulaire remplacé par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant.
Monsieur André BAES, délégué titulaire remplacé par Madame Sandrine KEIGNART délégué suppléante.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs Jean-Claude BARRAS et Jean VIEILLARD.

Absents excusés :

Messieurs Jean-Claude CORDONNIER, Gérard FLAMENT, André BAES, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, délégués titulaires,
Madame Marie LEFEBVRE, Messieurs Hugues PERSYN, Bertrand PETIT délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de :
19

CONVENTION DE GESTION

ENTRE

Monsieur, propriétaire.

ET

Le SmageAa

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er - Objet

Pour assurer la préservation des habitats naturels sis sur le secteur désigné ci-après, et hébergeant des espèces remarquables de la faune, de la flore et de la fonge, les parties décident de collaborer dans le cadre d'un partenariat dont les modalités sont précisées par cette convention.

Article 2 - Désignation du secteur

Commune de Wavrans sur l'Aa (Pas-de-Calais)
Section , parcelle , d'une superficie totale de x hectare x ares et x centiares
(cf plan joint)

Article 3 - Mesures de protection, de gestion et de mise en valeur

- Le SmageAa s'engage à réaliser les inventaires et la localisation des éléments remarquables du patrimoine naturel sur le site concerné. Il en remet un bilan au propriétaire.
- Le site concerné fait l'objet d'un plan de gestion élaboré dans le cadre d'une étude de faisabilité par le SmageAa en concertation avec le propriétaire. Ce plan définit les orientations et travaux de gestion nécessaires à la restauration et/ou à la conservation des éléments remarquables du patrimoine naturel. Il est soumis pour avis aux partenaires techniques du SmageAa.

- Le propriétaire s'engage à maintenir la vocation naturelle du secteur concerné pendant la durée de la convention et à éviter toute atteinte à la qualité du patrimoine naturel. La pêche et la chasse sont autorisées selon les règles actuellement arrêtées par le propriétaire.
- Le propriétaire s'engage à respecter et à faire respecter les aménagements éventuellement réalisés et autorise le SmageAa à en assurer l'entretien.
- Au vu de l'étude de faisabilité, les parties s'engageront sur les suites à donner par avenant à la présente convention.

Article 4 - Informations - Retombées

Le bénéfice moral lié à cette opération de préservation du site est à porter au crédit du propriétaire, du SmageAa et des partenaires soutenant cette action.

Article 5 - Durée

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 3 années et prend effet à la date de la signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction, pour une même durée, à charge à celle des parties qui ne souhaite pas la renouveler d'en informer l'autre partie au moins six mois avant son terme par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 6 - Modification

Toute modification d'un ou plusieurs articles de la présente convention peut être faite sous la forme d'avenant signé par les parties.

Article 7 - En cas de litiges

Les contestations qui s'élèveraient au sujet de l'exécution et de l'interprétation de la présente convention seront jugées par le tribunal territorialement compétent.

Fait en deux exemplaires, à

Le propriétaire

**Pour le SmageAa
Le Président
Christian DENIS**

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2011

Question n°7

PERSONNEL : Adhésion au service de médecine préventive de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

Selon les dispositions de l'article L 108.2 de la loi 84_53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaire relative à la Fonction Publique Territoriale, la collectivité doit disposer d'un service de médecine préventive soit en créant son propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion.

Par délibération du 22 juin 2010, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer a créé un service de médecine préventive commun aux services de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'à ses 19 communes membres et étendu aux divers syndicats du territoire communautaire dont le SmageAa.

Le SmageAa ne disposant pas de service de médecine préventive, il est proposé aux membres du Comité Syndical l'adhésion du SmageAa au service communautaire de médecine préventive dont l'activité de ce service a débuté le lundi 12 septembre 2011.

Ce service assurera l'ensemble des missions définies à l'article 108.2 de la loi 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée et au titre III du décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié, à savoir (projet de convention joint):

- La surveillance médicale des agents (articles 3 et 4 de la convention)
- L'action en milieu professionnel (article 5 de la convention)
- Les activités connexes (article 6 de la convention)

Après recensement, 5 agents (4 titulaires et 1 contractuel) bénéficieront d'une visite médicale simple tous les 2 ans, et 4 agents titulaires appartenant à l'équipe rivière du SmageAa bénéficieront d'une visite médicale renforcée annuelle.

L'adhésion au service de médecine préventive représente une contribution de 100 € par agent pour l'exercice 2011 - 2012, soit 900 € pour l'ensemble du personnel du SmageAa. Un appel à cotisation sera effectué après le vote du Budget Primitif 2012. Le solde sera réglé au vu du décompte définitif opéré après recensement des agents ayant bénéficié du service au cours de l'exercice 2011-2012.

Après délibération le Comité Syndical approuve l'adhésion service de médecine préventive de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et autorise le Président à :

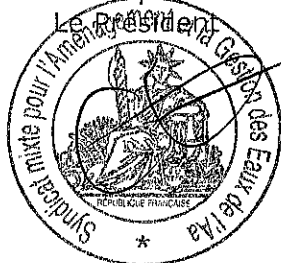
- signer la convention correspondante (cf. projet joint)
- engager les dépenses et inscrire les crédits nécessaires au BP 2012.

Certifié exécutoire

A compter du

Le Président

16 SEP. 2011



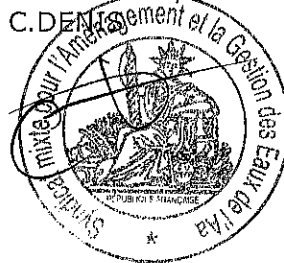
Pour extrait conforme,

Le Président,

C. DENIS

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

21 SEP. 2011



L'an deux mil onze, le 15 septembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Blendecques, à la suite des convocations adressées à domicile le 08 septembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué,
Messieurs David CAPITAINE, Jean-Claude NOEL, François SEGURA, Jacques DRIEUX, Daniel DESCHODT, René DEBOUDT, délégués titulaires
Messieurs Jean-Claude BARRAS, Jean VIEILLARD, Francis BERQUEZ délégués suppléants, et Mesdames Daisy COUSIN, Sandrine KEIGNAERT, Françoise HUGUET, Claudine DUCATEL déléguées suppléantes.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire remplacé par Madame Daisy COUSIN, délégué suppléante,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire remplacé par Madame Françoise HUGUET, délégué suppléante,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire remplacé par Madame Claudine DUCATEL, délégué suppléante,
Monsieur Claude DEVULDER, délégué titulaire remplacé par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant.
Monsieur André BAES, délégué titulaire remplacé par Madame Sandrine KEIGNART délégué suppléante.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs Jean-Claude BARRAS et Jean VIEILLARD.

Absents excusés :

Messieurs Jean-Claude CORDONNIER, Gérard FLAMENT, André BAES, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, délégués titulaires,
Madame Marie LEFEBVRE, Messieurs Hugues PERSYN, Bertrand PETIT délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de :
19

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2011

Question n°8

FINANCES : Modification budgétaire n°2

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

Lors du vote du budget primitif 2011, un crédit a été voté pour la réalisation d'une étude hydraulique visant à proposer un programme de lutte contre les inondations sur la commune de Blendecques de 18 837€, à l'article 2031 (opération 104 « désordres hydrauliques locaux »).

Suite à cette étude, la réalisation de reconnaissances topographiques s'avère nécessaire. Cette dépense fait l'objet d'un ajustement des crédits à l'article 2031 (opération 104 « désordres hydrauliques locaux »).

D'autre part, une deuxième campagne de matérialisation d'échelles limnimétriques sur le territoire du SmageAa est réalisée sur l'année 2011. Il s'avère que la pose de certaines échelles nécessite la fabrication de supports adaptés au lieu d'implantation, ce qui représente un coût supplémentaire. Le crédit prévu au BP 2011 est insuffisant, un ajustement est prévu à l'article 2188.

Il est donc proposé la modification budgétaire suivante :

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
Investissement		
Dépenses : article 2128 – opé 103	- 15 885.27 €	
Dépenses : article 2031 – opé 104		+ 15 885.27 €
Dépenses : article 020	- 3 500 €	
Dépenses : article 2188		+ 3 500 €

Après délibération le Comité Syndical approuve la modification budgétaire n°2.

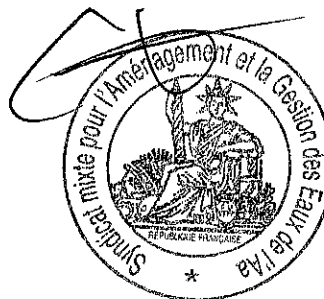
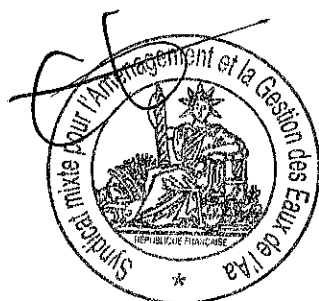
Certifié exécutoire
A compter du
Le Président

16 SEP. 2011

Pour extrait conforme,
Le Président,
C.DENIS

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

21 SEP. 2011



COMITE SYNDICAL DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2011

A 18 h 30 à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Blendecques

L'an deux mil onze, le 15 septembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Blendecques, à la suite des convocations adressées à domicile le 08 septembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué,
Messieurs David CAPITAINE, Jean-Claude NOEL, François SEGURA, Jacques DRIEUX, Daniel DESCHODT, René DEBOUDT, délégués titulaires
Messieurs Jean-Claude BARRAS, Jean VIEILLARD, Francis BERQUEZ délégués suppléants, et Mesdames Daisy COUSIN, Sandrine KEIGNAERT, Françoise HUGUET, Claudine DUCATEL déléguées suppléantes.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire remplacé par Madame Daisy COUSIN, délégué suppléante,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire remplacé par Madame Françoise HUGUET, délégué suppléante,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire remplacé par Madame Claudine DUCATEL, délégué suppléante,
Monsieur Claude DEVULDER, délégué titulaire remplacé par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant.
Monsieur André BAES, délégué titulaire remplacé par Madame Sandrine KEIGNART délégué suppléante.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs Jean-Claude BARRAS et Jean VIEILLARD.

Absents excusés :

Messieurs Jean-Claude CORDONNIER, Gérard FLAMENT, André BAES, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, délégués titulaires,
Madame Marie LEFEBVRE, Messieurs Hugues PERSYN, Bertrand PETIT délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de :
19